

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 033-213303258-20240125-2024\_01\_25\_01-DE

S<sup>2</sup>LOW

Nombre de Conseillers :

En Exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Date de Convocation : 18/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Plassac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal.

**Présents** : Messieurs BERNARD, HILARION, VIGNON, EPAUD, LABORDE, DUKERS – Mesdames BODEI, BOUSSARD, BOUTEVILAIN, DERMONT, CLAUSS

**Absents excusés** : Messieurs DUPONT (pouvoir à M. HILARION), REBELO (pouvoir à Mme BODEI) et BETTES.

**Secrétaire de Séance** : Cynthia BOUSSARD

**Objet : Tarifs du port 2024**

Sur proposition du responsable du Port, Monsieur DUPONT, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'augmenter les tarifs des emplacements du port pour l'année 2024 de 5 %. Les tarifs 2023 augmentés de 5 % seraient les suivants :

TARIFS DU PORT 2024 (augmentation de 5 %)	Tarif HT Commune	Tarifs HT Hors Commune
Jusqu'à 5.99 m	205.00 €	263.00 €
de 6 à 6.49 m	234.00 €	310.00 €
de 6.50 à 6.99 m	268.00 €	357.00 €
de 7 à 7.49 m	299.00 €	407.00 €
de 7.50 à 7.99	328.00 €	453.00 €
de 8 à 8.49 m	365.00 €	498.00 €
de 8.50 à 8.99 m	397.00 €	544.00 €
de 9 à 9.49 m	427.00 €	587.00 €
de 9.50 à 9.99 m	460.00 €	633.00 €
Au-delà de 10 m	492.00 €	680.00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des votants l'augmentation des tarifs du port pour l'année 2024 telle que proposée ci-dessus et mandate monsieur le Maire afin d'établir la facturation des plaisanciers en ce sens.**

La secrétaire de Séance  
Cynthia BOUSSARD

Pour copie conforme au registre,  
Fait à Plassac, le 25 janvier 2024  
Le Maire, Jean-Louis BERNARD

